



## CONCOURS « ÇA DONNE ENVIE... »

A votre appareil photo...

Et laissez libre cours à votre talent

Dans sa démarche qualité, le RIL vous invite à photographier votre coup de cœur.

Parce que les menus sont variés et que vous pouvez choisir selon vos envies, le RIL fait confiance à vos yeux et à votre objectif pour partager un moment de gourmandise.

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS « A CHACUN SON RIL... »

Le concours, ouvert à l'ensemble des convives du RIL ainsi qu'à ses salariés, est placé sous le signe du partage et de l'embellissement du cadre de vie : les photographies répondant aux critères mentionnés ci-dessous seront publiées sur le site internet, et la page facebook, une sélection fera l'objet d'une exposition dans la salle à manger du RIL.

**Limitation à 4 photos par participants**

### ARTICLE 2 : SUPPORT, TECHNIQUES

#### DEUX CATEGORIES :

#### - PHOTO AVEC REFLEXE, HYBRID, COMPACT :

Envoi d'un fichier numérique de chaque photographie en haute définition, dans le but de réaliser éventuellement un tirage papier au format 20x30cm ou 30x30cm de votre photo pour l'exposition.

Format d'image exigé : JPEG ou RAW, taille originale, 3 Mo. minimum, 15 Mo. maximum. Résolution 300dpi

#### - PHOTO AVEC MOBILE :

Envoi d'un fichier numérique de chaque photographie au format le plus élevé possible, selon votre portable, si possible plus 1Mo.

**Pourront être écartées du concours les photos dont la résolution ne permettrait pas leur exploitation.**

### ARTICLE 3 : CRITERES DE SELECTION

Le jury appréciera les critères artistiques et techniques de chaque cliché :

- luminosité, effet...
- couleurs/noir et blanc
- cadrage

### ARTICLE 4 : ORGANISATION DU CONCOURS

Les participants s'inscrivent en déposant leurs fichiers avant le vendredi 9 juin sur la boîte .

Entre le 9 juin et le 14 juin minuit, vote libre sur la page facebook.

Quatre prix seront désignés : pour chaque catégorie, un prix issu des votes sur la facebook et un prix résultant du vote des participants à l'assemblée générale.

Les résultats seront proclamés le 15 juin 2017 à l'occasion de l'Assemblée générale de l'association et feront l'objet d'un affichage sur un écran dynamique dans la salle à manger du RIL, sur le compte Facebook et sur le site internet du RIL le 16 juin 2017 .

**Calendrier :**

Concours ouvert du 17 mai au 9 juin 2017

Fichier de chaque photo à déposer sur le site internet du [www.rilonline.fr](http://www.rilonline.fr), rubrique Photothèque, pour un premier dépôt, un profil sera à créer avec

Vote sur la page facebook du RIL ouvert jusqu'au 14 juin 2017 minuit

Résultat du concours le 15 juin 2017 à 15h30.

Publication des résultats le 16 juin 2017.

**ARTICLE 5 : LES PRIX ET LES CADEAUX**

Les quatre gagnants recevront un panier gourmand et pourront retirer leur lot le 15 juin 2017 à 15h30 dans l'amphithéâtre de la CAE.

En cas d'absence, le lot sera à retirer auprès du secrétariat du RIL avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**ARTICLE 6 : CONDITIONS PARTICULIERES**

Le participant déclare avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s), de telle sorte que la responsabilité de l'association ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent Jeu.

Seul l'auteur de la photo exposée est tenu responsable en cas de manquement aux règles exposées ci-dessus.

En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable même partiellement.

**ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant, du fait de l'acceptation de ce règlement, en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur la page facebook et la page internet, ainsi que sur toute publication jugée utile pour la promotion du concours et de l'exposition, pour la promotion du RIL et de ses démarches, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnité.

**ARTICLE 8 :**

Toute participation au concours implique la connaissance et l'approbation du présent règlement.

En vous remerciant chaleureusement pour votre participation,

